

Budgets primitifs 2016
Rapport de présentation

Les budgets primitifs de l'année 2016, budget principal et budgets annexes confondus, représentent un volume total de 30,5 millions d'euros. L'exercice à venir sera notamment marqué par un volume d'investissement inédit puisque, hors emprunts et restes à réaliser inclus, la commune engagera un programme d'équipement de presque 10 millions d'euros comme l'illustre le tableau ci-dessous :

| | BP 2016 (fonctionnement) | BP 2016 (investissement) | <i>dont dépenses d'équipement (avec restes à réaliser et hors emprunts)</i> | TOTAL |
|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---|----------------------|
| Budget principal | 11 973 675,00 | 10 154 001,00 | 6 844 221,44 | 22 127 676,00 |
| Budget Parkings | 599 183,00 | 636 610,00 | 180 833,29 | 1 235 793,00 |
| Budget Eau | 340 373,00 | 1 527 596,00 | 804 676,39 | 1 867 969,00 |
| Budget Assainissement | 1 727 869,00 | 2 286 697,00 | 1 943 241,00 | 4 014 566,00 |
| Budget Transports | 208 413,00 | 51 284,00 | 33 284,00 | 259 697,00 |
| Budget Golfs | 404 564,00 | 71 000,00 | - | 475 564,00 |
| Budget Cimetières | 60 893,00 | 121 342,00 | 17 700,15 | 182 235,00 |
| Budget Forêt | 283 359,00 | 145 880,00 | 145 880,00 | 429 239,00 |
| TOTAL | 15 598 329,00 | 14 994 410,00 | 9 789 002,98 | 30 592 739,00 |

Le 4 mars dernier, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires pour 2016 et les prochains exercices. Ces orientations s'inscrivent dans la continuité d'un exercice 2015 ayant permis de redresser les finances communales par l'amélioration de nos capacités d'autofinancement et la réduction du niveau d'endettement.

Le budget 2016 s'inscrit dans la continuité du budget 2015 malgré un contexte budgétaire dégradé, marqué par une nouvelle vague de baisse des dotations de l'Etat et, parallèlement, la croissance de certaines charges contraintes, telles que la contribution au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) ou la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.

Ainsi, pour la commune, ce sont 200 000 euros supplémentaires qui grèvent le budget 2016 au titre des baisses de dotations, en plus des réductions déjà appliquées lors des exercices précédents. A cela s'ajoutent les dépenses supplémentaires pour le FPIC (+ 33 000 euros) et les dépenses induites par les avancements de carrière (glissement vieillesse-technicité, GVT) et la revalorisation du point d'indice (+ 40 000 euros), soit des nouvelles contraintes représentant plus de 270 000 euros.

Pour faire face à ces évolutions, la municipalité s'est dotée d'une stratégie financière rappelée dans le rapport d'orientations budgétaires 2016 marquée par un triple objectif :

- Maintenir une politique d'investissement ambitieuse et responsable afin de réaliser les grands projets du mandat et ainsi soutenir le développement du territoire ;
- Préserver l'épargne brute et poursuivre une politique fiscale maîtrisée et adaptée ;
- Inscrire les finances communales dans une trajectoire de désendettement.

Après un exercice 2015 très satisfaisant et conforme aux engagements pris par la municipalité, les budgets primitifs communaux pour l'exercice 2016 visent, notamment, à maintenir une épargne nette *a minima*

positive permettant de limiter le recours à l'emprunt, et ainsi financer de manière durable les investissements

Budget principal

Analyse de la section de fonctionnement

Pour 2016, la préservation de l'épargne brute constitue l'enjeu clef de la section de fonctionnement et de l'équilibre global du budget. L'année 2015 ayant permis de porter à un niveau particulièrement élevé la capacité d'autofinancement (1,48 million d'euros), cet exercice doit permettre de maintenir ce ratio tout en tenant compte de la nouvelle vague de baisse des dotations. Dans cette perspective, le BP 2016 vise à ne pas compromettre la poursuite de la dynamique de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement et de diversification des recettes réelles de fonctionnement qui a été engagée. La bonne tenue de l'épargne brute, associée au report de l'excédent de l'exercice 2015 (1,12 million d'euros), permettra *in fine* de financer le programme d'investissement 2016.

I. Des dépenses réelles de fonctionnement inscrites dans une trajectoire de diminution

L'exercice 2016 se fixe pour objectif de maintenir la trajectoire d'effort sur les dépenses de fonctionnement visée sur l'ensemble du mandat. Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2016 n'augmenteront ainsi que de 1,5 % entre 2015 et 2016, ce qui permet, sur la période 2014-2016, de rester dans une dynamique de réduction des dépenses courantes de la collectivité de 1,9 %.

1.1. Une maîtrise de l'évolution des charges à caractère général

En matière de charges à caractère général (chapitre 011), l'exercice 2016 fait suite à une année marquée par une très forte réduction de 10,7 % par rapport à 2014, soit un niveau bien supérieur au BP 2015. L'objectif, pour l'année 2016 et les prochains exercices, est de maintenir une trajectoire de maîtrise de ces dépenses sur l'ensemble du mandat et ce, malgré les facteurs d'accroissement « naturels » que sont :

- L'augmentation générale des prix ;
- La croissance actuelle et à venir des besoins de services de la population du fait de l'attractivité du territoire ;
- La mise en œuvre des actions et projets de la municipalité.

En 2016, les charges à caractère général s'inscrivent dans cette trajectoire puisqu'elles s'élèveront à environ 2 346 000 euros, soit 56 000 euros de dépenses supplémentaires par rapport à 2015. Malgré cette légère croissance, les bons résultats de l'exercice 2015 permettent de maintenir la commune dans une dynamique de baisse des charges à caractère général de - 8,5 % entre 2014 et 2016. L'exercice 2016 tient ainsi compte de la reconduction des mesures d'économies prises l'année dernière et de la maîtrise de l'ensemble des enveloppes des dépenses des services.

Parmi les nouvelles dépenses à caractère général figurent des dépenses d'entretien de voirie, jusqu'alors affectées à la section d'investissement (30 000 euros), et qui feront l'objet, en 2017, d'un remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) suite aux nouvelles dispositions de la loi de finances.

Les dépenses inscrites au budget comprennent également les frais liés à l'accueil de la Patrouille de France l'été prochain (20 850 euros au total), les frais d'édition d'un ouvrage de René Magnon (12 500 euros, générant cependant des recettes escomptées à 10 000 euros), l'audit financier commandé fin 2015 (10 000 euros) ou encore l'édition d'un guide de la ville (8 000 euros).

1.2. Une croissance des dépenses de personnel maintenue à un niveau incompressible

Principal poste de dépenses de fonctionnement, les charges de personnel (chapitre 012) s'inscrivent elles aussi dans une trajectoire d'évolution maîtrisée. Après une année 2015 marquée par une faible augmentation (+ 0,99 % par rapport à 2014), l'exercice 2016 se situe dans la continuité avec une légère croissance des dépenses brutes de personnel de 1,07 % par rapport à 2015. Cette augmentation s'explique principalement par deux évolutions contraintes :

- L'enveloppe allouée aux avancements d'échelon et de grade, évaluée à 27 100 euros pour 2016 ;
- La conséquence de l'augmentation de 0,6 % de la valeur du point d'indice, qui représente une dépense supplémentaire de 12 600 euros environ.

Il convient de noter que cette maîtrise des dépenses de personnel a été obtenue malgré une pyramide des âges défavorable, puisqu'aucun départ en retraite n'est prévu en 2016, ce qui prive la commune du principal levier permettant d'agir sur la masse salariale. Par ailleurs, s'ajoute à cela le choix de créer un poste de direction ressources et moyens généraux destiné à accompagner la municipalité dans la mise en œuvre de sa politique de pilotage des ressources financières et humaines.

1.3. Une stabilisation des autres charges de gestion courante sur la période 2014-2016

Comme les dépenses à caractère général, les autres charges de gestion courante (chapitre 65) prévues pour 2016 se situent dans une trajectoire de maîtrise puisqu'avec 1 026 000 euros inscrits au BP 2016, leur croissance est limitée à 0,5 % entre 2014 et 2016.

Le budget 2016 est marqué par la volonté de maintenir l'enveloppe des subventions versées aux associations. Les demandes exprimées par le secteur associatif ont été examinées selon les règles et principes d'analyse mis en place à l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, comme cela est rappelé dans la délibération relative aux subventions aux associations. A l'issue du processus d'analyse des dossiers, l'enveloppe réservée aux subventions aux associations s'établit à 227 400 euros contre 227 320 euros en 2015.

De même, le principe de sanctuarisation des dépenses d'action sociale est réaffirmé. Cependant, le BP 2016 fait apparaître une diminution de la subvention du budget communal au Centre communal d'action sociale (CCAS) de 52 000 euros environ. Cette baisse est concomitante à l'augmentation du loyer versé par l'EHPAD au CCAS et fait suite à la réorganisation de l'équipe d'encadrement du CCAS décidée en 2015. La baisse de la subvention ne signifie en aucun cas une réduction des aides sociales et des autres dépenses d'action sociale.

Ainsi, la légère augmentation prévue entre 2015 et 2016 s'explique principalement par la prise en charge par le Centre de gestion de l'ancien directeur général des services (91 800 euros) ainsi que par l'augmentation de la contribution au budget annexe des Transports du fait de la réintégration d'un agent, suite à une mise en disponibilité.

1.4. Des atténuations de produits marquées par la montée en puissance du FPIC

Comme indiqué dans le ROB 2016, la contribution de la commune de Lacanau au FPIC est appelée à croître de nouveau significativement. Elle passerait de 116 000 à 150 000 euros entre 2015 et 2016. Cette hypothèse se base sur le taux d'évolution décidé en loi de finances initiale à l'échelle nationale. En fonction des modalités de calcul de la contribution, qui tient compte notamment de l'évolution du potentiel fiscal et du revenu par habitant, le montant réellement constaté pourra évoluer en cours d'exercice comme ce fut le cas en 2015.

1.5. Des charges financières en forte baisse

La politique de désendettement mise en place permet d'envisager une réduction significative des frais financiers supportés par la commune. Elle s'accompagne d'une politique volontariste de renégociation des contrats d'emprunt qui commencera à porter ses fruits en 2016. Ainsi, les frais financiers diminueront de

55 000 euros environ en 2016 dans le cadre d'une opération de refinancement sur certains de nos contrats suite à l'audit de nos emprunts réalisés par le cabinet Michel Klopfer.

2. La poursuite de la démarche de dynamisation des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement pour l'année 2016 connaîtront un accroissement, comme lors de l'exercice précédent, en dépit de la nouvelle baisse des dotations. Cette hausse s'élève à 1,29 % entre 2015 et 2016, hors produits exceptionnels, soit 136 000 euros de recettes supplémentaires.

2.1. Des produits des services et du domaine continuant à se diversifier

Ces ressources supplémentaires proviennent tout d'abord de la recherche de nouvelles recettes issues des services et du domaine. Une augmentation de 48 000 euros des produits des services et du domaine (chapitre 70) est ainsi prévue en 2016, provenant essentiellement des recettes du domaine (+ 28 000 euros).

Dans la continuité de sa politique de recherche de nouveaux financements et de diversification des recettes, la municipalité a notamment engagé une remise à plat des tarifs issus de l'occupation du Lac allant dans le sens d'une plus grande lisibilité et d'une réelle équité entre les acteurs économiques. Cette réforme permettra en outre de dégager une recette supplémentaire de 19 000 euros pour 2016. Il en va de même en ce qui concerne l'autorisation d'occupation de la plage de repli par une activité commerciale de bains de soleil qui permettra de générer une recette nouvelle de 10 000 euros en 2016.

2.2. Dotations, participations et subventions : une diminution tempérée par la recherche de nouvelles sources de financement

Les dotations, subventions et participations poursuivent comme en 2015 leur évolution à la baisse, passant de 2,48 à 2,33 millions d'euros entre 2015 et 2016.

Ceci est avant tout le résultat de la deuxième vague de baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui chute de 1,827 à 1,627 million d'euros. A cela vient s'ajouter une diminution significative des compensations perçues de l'Etat au titre des exonérations de taxe foncière et de taxe d'habitation de 17 000 euros.

En revanche, les efforts entrepris par la commune pour rechercher de nouveaux financements produiront leurs fruits en 2016 puisque plusieurs subventions de fonctionnement augmentent voire apparaissent en 2016 :

- L'adoption de la stratégie locale de la bande côtière permet d'envisager le financement d'un poste chargé de l'élaboration et du suivi de ce document par les fonds européens FEDER (41 000 euros) ;
- Les subventions du Département en faveur de Cap 33, des temps périscolaires et du nettoyage des plages s'élèvent en 2016 à 44 000 euros, soit 8 000 euros de plus par rapport à 2015 ;
- Les financements de la CAF, qu'ils soient attachés au contrat enfance jeunesse ou à des réponses à des appels à projets, atteindront 484 000 euros, soit une augmentation de 2,7 %.

2.3. Autres produits de gestion courante : une contribution importante à l'amélioration des recettes de fonctionnement

Les autres produits de gestion courante inscrits au chapitre 75 connaissent en 2016 une croissance de 9,3 % essentiellement liée à :

- L'augmentation de la redevance du camping municipal du Huga, passée à 30 000 euros pour la dernière année du contrat actuel de concession.
- Les excédents des budgets annexes, le reversement du budget Parkings ayant été maintenu en valeur au même niveau qu'en 2015 et celui du budget Golfs étant en augmentation de 31 000 euros par rapport à l'exercice précédent.

Ces produits représentent 523 000 euros de recettes supplémentaires pour le budget communal, ce qui constitue une source significative de financement de la section de fonctionnement.

2.4. Des produits fiscaux inégalement dynamiques

Les produits des impôts et taxes sont prévus à 6 654 215 euros en 2016, contre 6 458 282 en 2015.

Cette hypothèse repose sur une logique de prudence concernant les produits issus du panier fiscal :

- Concernant la taxe additionnelle sur les droits de mutation, le produit attendu est de 550 000 euros, ce qui correspond globalement au niveau moyen constaté au cours des dernières années. Les premiers éléments tirés des ventes immobilières du premier trimestre 2016 laissent espérer un produit équivalent à 2015 (590 000 euros) mais il convient de retenir une hypothèse plus restrictive concernant cette recette volatile, afin d'éviter un éventuel déséquilibre de notre section de fonctionnement en cours d'exercice.
- Concernant les produits des jeux, l'hypothèse retenue est celle d'une stabilisation des recettes à 150 000 euros compte tenu de la pérennisation du mode de calcul du prélèvement après la réforme adoptée en 2015.
- Enfin, concernant la taxe sur l'électricité, les recettes étant plutôt stables d'une année sur l'autre, le budget 2016 retient une hypothèse de recettes s'élevant à 130 000 euros, soit un niveau équivalent à 2015.

S'agissant des taxes d'habitation et foncières, les bases fiscales notifiées par les services de l'Etat seraient en augmentation de 2,1 % par rapport à 2015. A taux constants, la recette supplémentaire attendue est de 115 000 euros environ. Cette croissance des bases est liée à la revalorisation de 1 % décidée en loi de finances initiale, à la croissance de la population mais aussi au travail réalisé avec le cabinet Ecofinances sur l'optimisation des bases fiscales dont l'objectif est de générer de nouvelles recettes fiscales pérennes pour le budget. Les premiers effets de cette démarche, évalués dans un premier temps à 8 000 euros de recettes supplémentaires, trouveront leur traduction dès 2016.

Au regard des contraintes nouvelles que supporte la commune en 2016 (presque 300 000 euros), les progrès de gestion de 2015 et les nouveaux efforts programmés en 2016 ne permettront pas d'assurer à eux seuls une épargne nette positive en 2016. Ultime mesure d'ajustement, le levier fiscal sera donc légèrement sollicité en 2016 avec une hausse des taux de 2,5 %.

Chaque année l'optimisation de la gestion de la collectivité et la diversification des recettes nouvelles permettent de recourir de moins en moins au levier fiscal pour faire face au désengagement de l'Etat. En 2016, la pression fiscale sur la commune de Lacanau reste encore modeste, se situant en dessous de la moyenne de la strate.

Analyse de la section d'investissement

I. Des recettes d'investissement caractérisées par un autofinancement élevé

Grâce aux très bons résultats obtenus en 2015 et aux efforts décrits-ci-dessus pour préserver l'épargne brute, la section d'investissement bénéficie en 2016 de ressources d'autofinancement particulièrement élevées malgré un contexte très défavorable. Ainsi, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement approche les 2,2 millions d'euros.

La bonne tenue de nos capacités d'autofinancement permet de limiter pour 2016 le recours à l'emprunt à 1,2 million d'euros. L'exercice 2015 a en effet permis de ralentir significativement la progression de l'endettement puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté l'année dernière.

Aux recettes d'emprunt s'ajoutent les produits des cessions immobilières dont le programme de vente permet d'envisager un apport à la section d'investissement de 2,23 millions d'euros, hors restes à réaliser. Comme en 2015, l'objectif est de doter la commune d'une politique de gestion active de son patrimoine consistant à céder des biens immobiliers dont le maintien au sein du patrimoine communal n'est plus justifié faute d'intérêt général à moyen ou long terme. A l'inverse, ces cessions permettent d'acquérir des parcelles ou des bâtiments ayant un intérêt pour les projets de la collectivité.

Le financement du programme d'investissement repose également sur la recherche permanente de financements et de subventions extérieurs. Pour 2016, l'objectif est de réunir 1,16 million d'euros de subventions. Ce programme ambitieux est notamment porté par la perspective d'un financement à hauteur de 80 % de la stratégie locale de gestion de la bande côtière par les fonds européens FEDER (501 000 euros). S'ajouteront à ces subventions, 60 000 euros de contribution du fonds de dotation Lacanau durable dont 50 000 euros pour la réhabilitation de la Maison du Commandant et 10 000 euros pour l'entretien de l'ouvrage de protection du front de mer.

Enfin, le budget 2016 s'appuie sur :

- 286 000 euros de recettes de FCTVA, soit un niveau moins élevé que 2015 compte tenu de la fin du remboursement de la TVA sur l'ouvrage du front de mer ;
- 300 000 euros de recettes de taxe d'aménagement, soit une hypothèse raisonnablement optimiste qui tient compte du nombre important de permis délivrés sur le territoire de la commune mais également de la fin de l'effet de rattrapage qui a permis en 2015 de bénéficier d'un pic de recettes (398 000 euros).

2. Des dépenses d'investissement élevées, correspondant un programme d'équipement ambitieux

L'année 2016 sera marquée par un programme d'investissement particulièrement dense. C'est ainsi un peu plus de 6,5 millions d'euros de dépenses d'équipement qui sont inscrites au budget 2016 et qui correspondent à des opérations structurantes pour la commune et qui figurent dans le programme de mandat telles que :

Réhabilitation de la Maison du Commandant

Mise en œuvre de la stratégie locale de lutte contre l'érosion

Embellissement du boulevard de la plage

Construction d'une nouvelle crèche à Lacanau Océan (1^{ère} tranche)

Mise en valeur de l'église Saint-Vincent et réfection de ses abords et de la rue de Caupos

Réalisation d'un plateau sportif à la Cousteyre

Modernisation du Pôle de l'Ardilouse

Effacement des réseaux avenue Plantey

Etudes d'urbanisme (élaboration du Plan local d'urbanisme, du Règlement local de publicité, étude sur le camping municipal...)

Requalification de l'avenue de l'Europe

Rénovation de la rue Darrigan

Etudes sur l'aménagement de l'espace Gaîté

A ces grands projets s'ajoutent des dépenses d'investissement dans les secteurs suivants :

| | |
|--|------------------|
| Bâtiments dont : | 308 400 € |
| Achat d'une scène pour le front de mer | |
| Peinture des façades extérieures de l'Hôtel de Ville | |
| Création de pontons et d'une signalétique pour les bateliers du Lac | |
| Reconstruction des sanitaires collectifs de l'école maternelle Ville | |
| Voirie et domaine public dont : | 770 700 € |
| Reconstruction de la rue Jacquemin Perpère | |
| Reconstruction de la rue Pierre Durand | |
| Travaux de réfection des rues Beausite et Florian | |
| Petits travaux en investissement sur le bail voirie | |
| Matériel roulant dont : | 437 632 € |
| Véhicule JCB | |
| Balayeuse de voirie | |
| Véhicule lavage haute pression/basse pression | |
| Eaux pluviales dont : | 109 500 € |
| Réseau pluvial et fossé avenue du Lac | |
| Pose de caniveaux à grilles Pasteur et Planquehaute | |
| Eclairage public et réseaux aériens dont : | 227 282 € |
| Programme de reconstruction de l'éclairage public | |
| Extension du réseau vidéo-protection (3 caméras) | |
| Mobilier et matériel | 50 600 € |
| Informatique | 45 700 € |

Budget Parkings

L'année 2016 vise à poursuivre la politique de stationnement mise en place l'année dernière qui visait, pour rappel, les objectifs suivants :

- Faire participer les touristes et les visiteurs extérieurs au financement des infrastructures municipales ;
- Améliorer les conditions de stationnement à Lacanau Océan, en améliorant la qualité et le nombre de places ;
- Promouvoir le stationnement en îlots de manière à favoriser une plus grande rotation dans les rues commerçantes.

I. Les nouveautés de la politique de stationnement en 2016

Le périmètre du stationnement sera étendu aux rues suivantes : Rue M. Prévost, Avenue du Général Leclerc, Rue de la Paix, Rue Brémontier, Rue Lamartine Rue Jules Massenet, Avenue des Grands Pins, Rue Fénelon, Boulevard du Maréchal Foch, Rue du Repos, Rue des Frères Estrade, Rue Gabriel Dupuy, rue Martial Prévost, rue Claude Bernard, Rue Victor Hugo, Rue Dartagnan, Rue Jean Jaurès, Rue Arnaud Lafon.

Cette extension s'accompagnera d'une **modification de la grille tarifaire**. Ainsi, les zones payantes se répartiront en trois catégories :

- La zone verte, qui propose les tarifs les plus avantageux, en particulier des forfaits journée ou demi-journée, correspond aux parkings en îlots et dans les rues résidentielles.
- La zone jaune correspond aux rues commerçantes du centre-ville ;
- La zone orange correspond aux parkings du front de mer.

En outre, afin de favoriser le stationnement de courte durée notamment pour l'accès aux commerces, la **première demi-heure de stationnement sera rendue gratuite, le matin uniquement** et sur l'ensemble du périmètre de stationnement payant, à l'exception des parkings du front de mer.

Un macaron de stationnement est créé pour les travailleurs saisonniers afin de répondre à cette problématique spécifique. Il sera valable uniquement sur les parkings excentrés (Nord et Pasteur 2).

Le macaron délivré aux Canalais est bien évidemment maintenu avec un tarif plus attractif pour les familles puisque **chaque macaron supplémentaire sera vendu à un tarif inférieur** (25 euros le premier macaron, 15 euros le macaron supplémentaire).

Enfin, un parking sera spécifiquement dédié et aménagé pour les motos au niveau du parking dit gravé, en face de la maison de la glisse, afin d'éviter le stationnement anarchique en front de mer.

2. Les hypothèses budgétaires retenues pour mettre en place ces nouvelles orientations

L'objectif fixé pour l'année 2016 est de **stabiliser le reversement au budget principal** depuis le budget parkings à hauteur de 142 000 euros.

Pour cela, **le niveau de recettes atteint en 2015 est reconduit en 2016** (490 000 euros HT) et ce malgré la mise en place d'une demi-heure gratuite le matin. En effet, cette mesure, dont les conséquences financières restent difficiles à évaluer, pourrait minorer nos recettes d'environ 15 à 25 %. Toutefois, cette

perte sera compensée, d'une part, par l'extension du périmètre payant et, d'autre part, par la mise en route plus précoce cette année des horodateurs par rapport à l'année dernière.

Les dépenses de fonctionnement de ce budget seront amenées à augmenter notamment du fait de l'obligation de recourir à une prestation de transports de fonds, exigée par la Direction des finances publiques (4 200 euros), et de l'imputation des dépenses d'électricité du parking Carnot non réalisée en 2015 suite à un problème de facturation rencontré avec EDF (20 000 euros)

La section d'investissement portera les dépenses relatives à l'extension du périmètre payant, en particulier l'acquisition de 20 nouveaux horodateurs (101 000 euros), les dépenses de signalisation (14 000 euros) ou encore l'aménagement du parking gravé en parking moto (44 000 euros).

Budget Eau

L'exercice 2016 se donne pour objectif de maintenir un programme d'investissement ambitieux pour améliorer les performances du réseau d'eau potable au travers, entre autres, des investissements suivants :

| | |
|--|-----------|
| Remplacement du réseau et des branchements avenue Plantey | 160 000 € |
| Remplacement des conduites rues Rabelais et Lapuyade | 100 000 € |
| Maillage entre la rue Durand et l'avenue des Grands Pins | 80 000 € |
| Entretien du forage de l'Océan | 62 000 € |
| Etudes préparatoires pour les travaux de maillage Talaris-Stade LV | 40 000 € |
| Remplacement du réseau et des branchements rues Boileau et Descartes | 36 000 € |
| Levé topographique du réseau d'eau potable | 25 000 € |

Au total, le volume d'investissements programmé est de 720 000 euros pour 2016.

Ces dépenses pourront notamment être financées par le rééquilibrage de la part communale et de la part délégataire dans le prix de l'eau décidé lors du Conseil municipal du 17 mars dernier. Cette décision permettra de dégager environ 40 000 euros de recettes de fonctionnement supplémentaires.

Budget Assainissement

L'année 2016 sera marquée par une reprise de l'effort d'investissement. Un programme d'équipements s'élevant à 630 000 euros a ainsi été adopté autour notamment des opérations suivantes :

| | |
|--|-----------|
| Réhabilitation du réseau rue Gabriel Dupuy | 100 000 € |
| Réhabilitation du réseau allée du Noroît | 80 000 € |
| Réhabilitation du poste de relevage de la STEP de l'Océan | 60 000 € |
| Réhabilitation du réseau rue des Pêcheurs | 60 000 € |
| Bail d'entretien de la voirie et de ses dépendances | 50 000 € |
| Relevés topographiques du réseau | 50 000 € |
| Extension du réseau chemin de l'Ermitage | 48 000 € |
| Mise en place de barreaudage sur les postes de refoulement | 20 000 € |
| Etudes sur le renforcement des capacités de transfert des effluents de Lacanau Ville vers la STEP des Pellegrins | 20 000 € |
| Réhabilitation des réseaux de la Résidence Lou Pradéou | 10 000 € |

Budget Transports

En 2016, la subvention d'exploitation provenant du budget principal devra être revue à la hausse en raison de la réintégration d'un agent à compter du mois d'avril. Cet agent était en placé en disponibilité jusqu'alors et son retour implique une charge supplémentaire évaluée à 7 500 euros environ. Ainsi, la subvention du budget principal s'établira à 136 000 en 2016 contre 126 000 euros l'année dernière. En dehors de ce point, aucune autre évolution n'est à prévoir pour cet exercice qui reconduit les montants réalisés en 2015.

Budget Golfs

Le budget Golfs pour l'année 2016 ne fait l'objet d'aucune évolution significative par rapport à 2015 et reconduit donc les crédits constatés au compte administratif de l'exercice précédent. Cependant, il convient de relever une augmentation de la redevance acquittée par NGF dans le cadre du contrat de concession qui passe de 270 608 euros à 284 408 euros.

Budget Cimetières

Les montants réalisés en 2015 seront reconduits en 2016 au budget Cimetières puisqu'il ne fait l'objet d'aucune évolution particulière. Il convient néanmoins de noter l'inscription de 17 000 euros de crédits d'investissement correspondant à des opérations de fourniture et de pose de caveaux mais aussi à l'installation de bancs au cimetière de l'Océan. La couverture du déficit de ce budget annexe par le budget annexe reste inchangée à 54 000 euros.

Budget Forêt

Le BP Forêt 2016 fait l'objet de plusieurs ajustements par rapport à 2015. En section de fonctionnement, certains crédits jusqu'alors imputés à tort au budget principal seront régularisés et affectés au budget Forêt. Il en va par exemple des consommations de carburants des véhicules de forêt, estimées pour 2016 à 14 000 euros, ou encore des subventions liées à l'emploi d'avenir recruté au sein de l'équipe forêt qui s'élèvent à 13 000 euros. Ce travail de fiabilisation s'inscrit dans une logique de sincérité budgétaire et vise à faciliter la lecture et le suivi des budgets communaux.

Concernant les recettes de fonctionnement, après un exercice 2015 plus favorable que prévu, les ressources issues des ventes de bois sont anticipées à la baisse compte tenu de l'impact des tempêtes et incendies des dernières années sur le cycle de gestion.

Il convient de noter que, en section d'investissement, sont inscrits des crédits visant à acquérir un girobroyeur forestier (20 000 euros), l'équipement actuel étant en fin de vie dont une partie sera financée par la vente d'une remorque de débardage (6 500 euros).